

Panorama des administrations publiques 2023

Fiches pays

Luxembourg

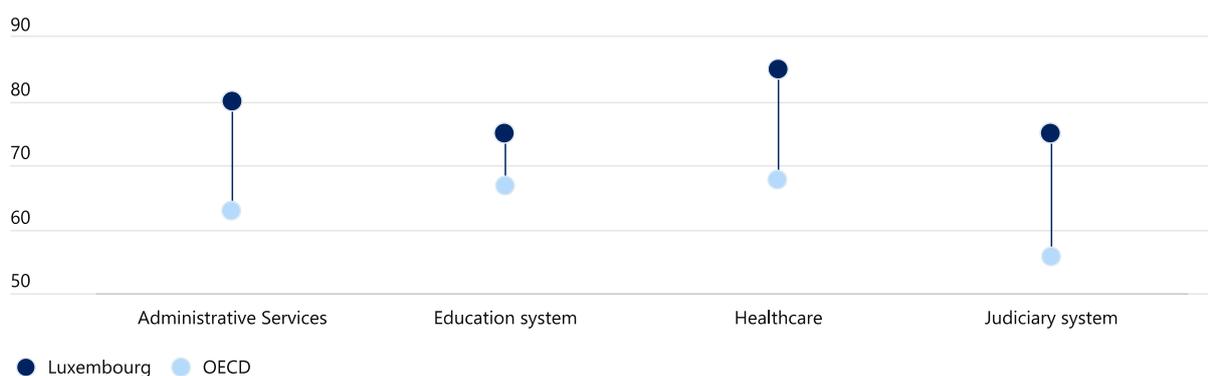
Confiance et satisfaction à l'égard des services publics

La confiance dans les institutions publiques et la satisfaction à l'égard des services publics sont d'importants critères de la qualité de la gouvernance publique. Elles traduisent la perception que le public a de la compétence des administrations, s'agissant de concevoir et d'exécuter des politiques et prestations de service, ainsi que de ses attentes quant au comportement des institutions publiques et des personnes qui les représentent. Bien qu'une grande confiance dans les institutions ne soit pas une résultante nécessaire de la gouvernance démocratique, la confiance et la satisfaction à l'égard des services publics favorisent une gouvernance efficace car ils vont de pair avec le respect des politiques, la participation à la vie publique et la cohésion sociale.

Au Luxembourg, la satisfaction à l'égard des services publics dépasse la moyenne de l'OCDE dans l'ensemble des services examinés. La satisfaction à l'égard du système de santé était de 85 %, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 68 %. De surcroît, le Luxembourg dépasse également la moyenne de l'OCDE en matière de satisfaction à l'égard de l'éducation (75 %), des services administratifs (80 %) et du système judiciaire (75 %).

Graphique 1. Satisfaction à l'égard des services publics, 2022

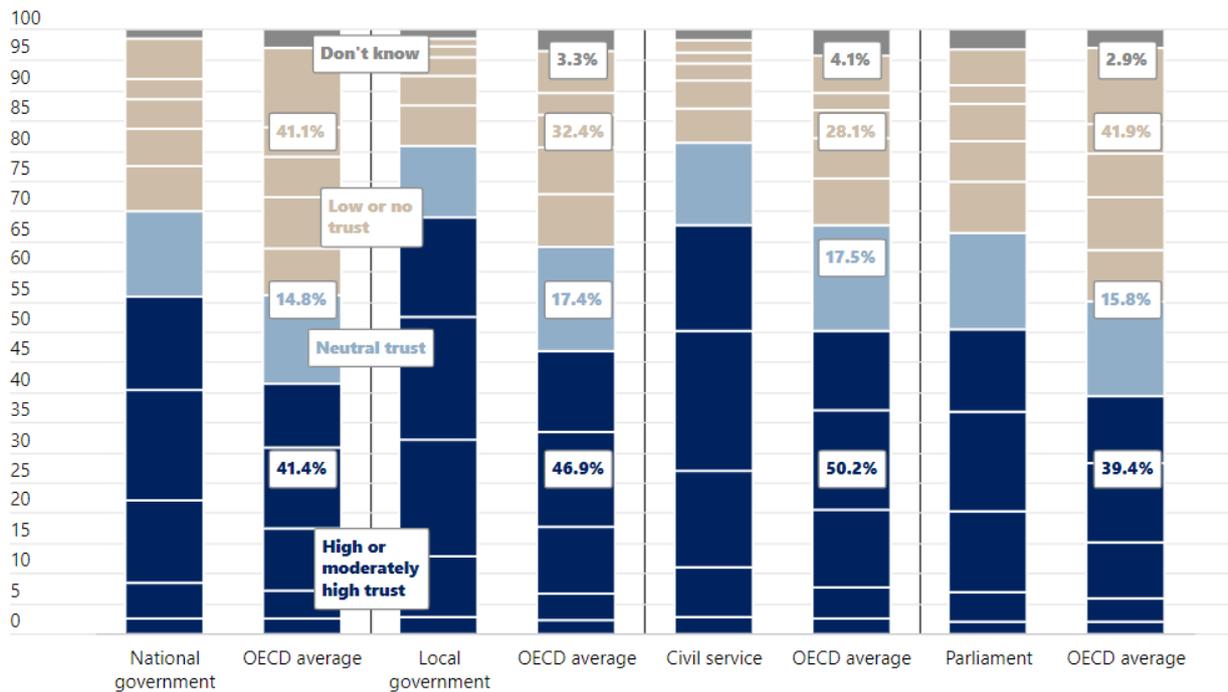
% of population, 2022 or latest available year



En ce qui concerne la confiance dans les institutions publiques, le Luxembourg devance la moyenne de l'OCDE. La majorité des personnes interrogées ont affirmé avoir une confiance élevée ou modérément élevée dans l'administration nationale (56 %), la fonction publique (67 %) et le parlement (50 %). Les institutions qui recueillent le plus haut degré de confiance sont les autorités locales, 69 % des personnes interrogées leur accordant une confiance élevée ou modérée, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 47 %.

Graphique 2. Confiance dans les institutions publiques, 2021

% of population reporting high or moderately high trust in various public institutions, Luxembourg, 2021



Obtenir des résultats grâce à de bonnes pratiques de gouvernance

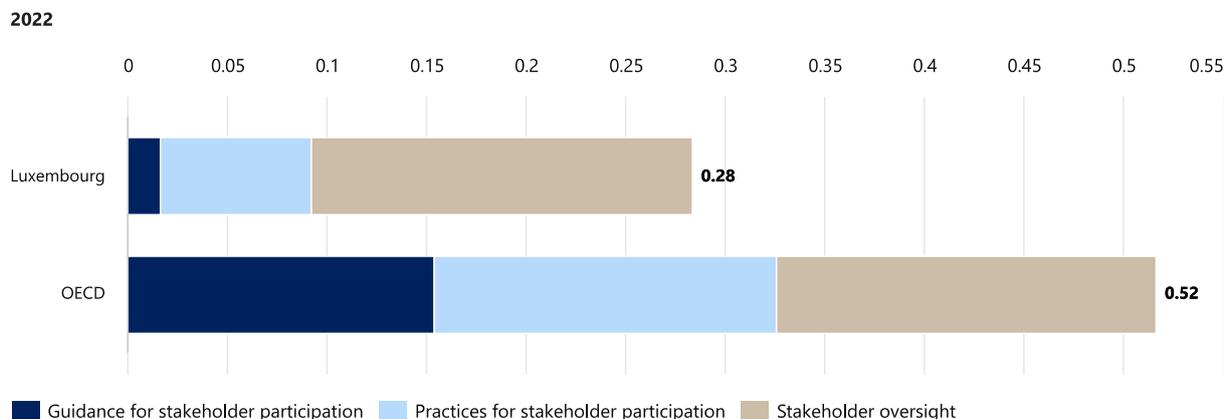
En cette période de crises multiples, les pouvoirs publics doivent adopter des pratiques plus avancées en vue d'instaurer la confiance et de renforcer la résilience de la démocratie. Pour cela, il leur faut tirer parti des points forts de la démocratie, notamment en renforçant l'association des citoyens et des parties prenantes à la prise de décision ; en renforçant les compétences essentielles pour affronter les crises, par exemple en matière de budgétisation et de gestion des finances publiques de façon à mener à bien les transitions écologique et numérique ; et en se protégeant face aux menaces qui pèsent sur les valeurs démocratiques, par exemple en maintenant des règles efficaces d'intégrité publique et en promouvant une utilisation éthique de l'intelligence artificielle.

Associer les citoyens et les parties prenantes à la prise de décisions permet de mieux concevoir, mettre en œuvre et faire accepter auprès du public les politiques, les infrastructures et les prestations de service. Dans son volet consacré à la participation des parties prenantes, l'indicateur de gouvernance des infrastructures (IGI) de l'OCDE donne un aperçu du bilan affiché par les pays pour ce qui est de définir des orientations nationales sur la collaboration avec les parties prenantes, de favoriser la participation concrète de ces dernières et de faire en sorte qu'elles exercent un contrôle sur les projets d'infrastructure.

Le Luxembourg enregistre des résultats inférieurs à la moyenne de l'OCDE en ce qui concerne l'IGI sur la participation des parties prenantes. Le pays obtient un score de 0.28 à l'IGI, par rapport à la valeur moyenne de 0.52 dans l'ensemble des pays de l'OCDE (où 1 est le score maximum possible, qui signifie la pleine application de l'IGI en matière de participation des parties prenantes). Quant à la supervision par les parties prenantes, le Luxembourg se situe au même niveau que la moyenne de l'OCDE, en remportant un score de 0.19 sur une valeur maximale de 0.33.

Graphique 3. Indicateur de la participation des parties prenantes à la prise de décisions en matière d'infrastructures

Sur une échelle de 0 (score le plus faible) à 1 (score le plus élevé), 2022



Les processus de gestion budgétaire, comme la budgétisation verte, peuvent constituer des outils dans la lutte contre la crise climatique et dans la poursuite des objectifs environnementaux. Malgré l'augmentation rapide du nombre de pays qui mettent en œuvre des mécanismes de budgétisation verte, ces derniers pourraient être utilisés plus efficacement. Les mécanismes de budgétisation verte recouvrent des dispositifs institutionnels permettant d'examiner les effets des mesures budgétaires et fiscales sur l'environnement, des méthodes pour évaluer leur cohérence, des mécanismes de renforcement de la transparence et de la responsabilité, et un cadre de gouvernance budgétaire favorable.

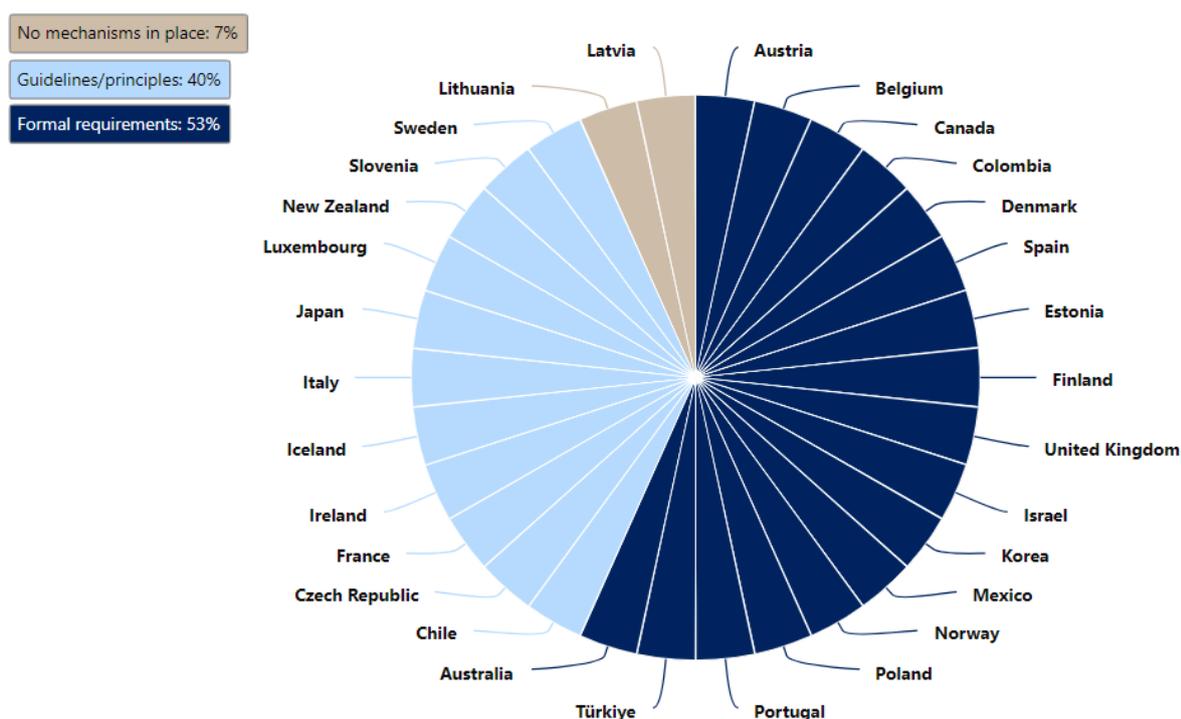
Avec un score de 0,49, sur une échelle de 0 à 1, le Luxembourg se situe dans la moyenne de l'OCDE dans l'application de la budgétisation verte. À l'indice de l'OCDE sur la budgétisation verte, le Luxembourg obtient son score le plus élevé dans la dimension modalités institutionnelles (0,16) et son score le plus bas dans celle de la redevabilité et de la transparence (0,09).

Graphique 4. Indice de l'OCDE sur la budgétisation verte, 2022



Les contributions financières permettent à des personnes et à des entités de soutenir des candidats et des partis politiques. Il convient cependant de réglementer le financement politique de façon appropriée pour réduire les risques d'influence injustifiée et de captation de l'action publique.

Graphique 6. Mécanismes employés pour garantir une utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans les administrations, 2022

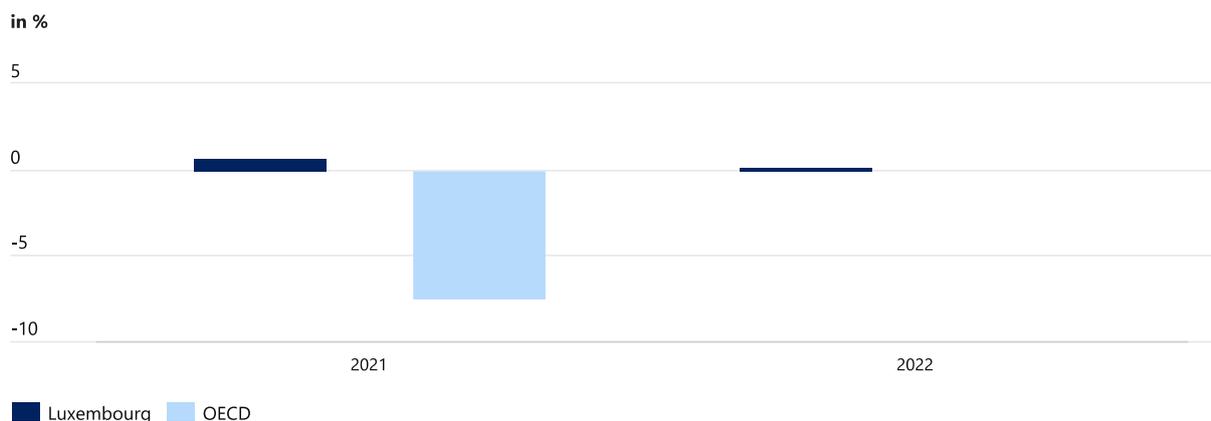


Les ressources des administrations publiques : origine et gestion

Après une nette détérioration liée à la pandémie de COVID-19, qui a exigé la mise en place de mesures d'urgence et de dispositifs de soutien direct aux entreprises et aux personnes, les finances publiques affichent certains signes positifs, mais la reprise demeure fragile. Le solde budgétaire est la différence entre le niveau des recettes et le niveau des dépenses constatées dans le budget de l'État au cours d'un exercice donné. L'État est en déficit budgétaire lorsqu'il dépense plus qu'il ne perçoit, et en excédent budgétaire lorsqu'il dépense moins.

Le Luxembourg a enregistré un excédent budgétaire à la fois en 2021 (0.7 % du PIB) et en 2022 (0.2 %). À titre de comparaison, la moyenne des pays de l'OCDE accusait un déficit de -7.5 % en 2021. De surcroît, le Luxembourg a affiché en 2021 le deuxième ratio d'endettement le plus bas, avec 31.4 % de dette en pourcentage du PIB. Pour cette année-là, la moyenne de l'OCDE était considérablement plus élevée (120.8 %).

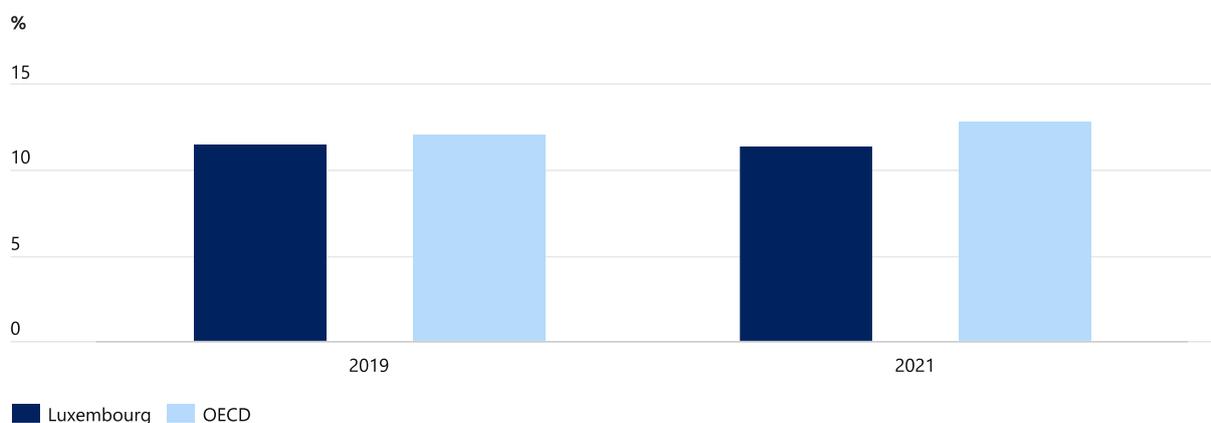
Graphique 7. Solde budgétaire des administrations publiques en pourcentage du PIB



L'investissement public peut améliorer la productivité et la croissance économique, tout en favorisant l'exécution des politiques de long terme, notamment l'aménagement d'infrastructures dédiées aux énergies vertes pour accompagner l'action face au changement climatique. Ainsi, pour mettre en œuvre leurs politiques et assurer les services publics, les administrations publiques passent des marchés publics pour de grandes quantités de biens, de services et de travaux.

Les dépenses du Luxembourg au titre de marchés publics sont similaires à la moyenne de l'OCDE : 11.5 % du PIB en 2021, contre 12.9 % en moyenne dans l'OCDE. L'investissement public au Luxembourg est toutefois supérieur à la moyenne de l'OCDE. En 2021, le Luxembourg a investi 4.2 % de son PIB, contre 3.4 % en moyenne dans le reste de la zone OCDE.

Graphique 8. Dépenses liées aux marchés publics en pourcentage du PIB

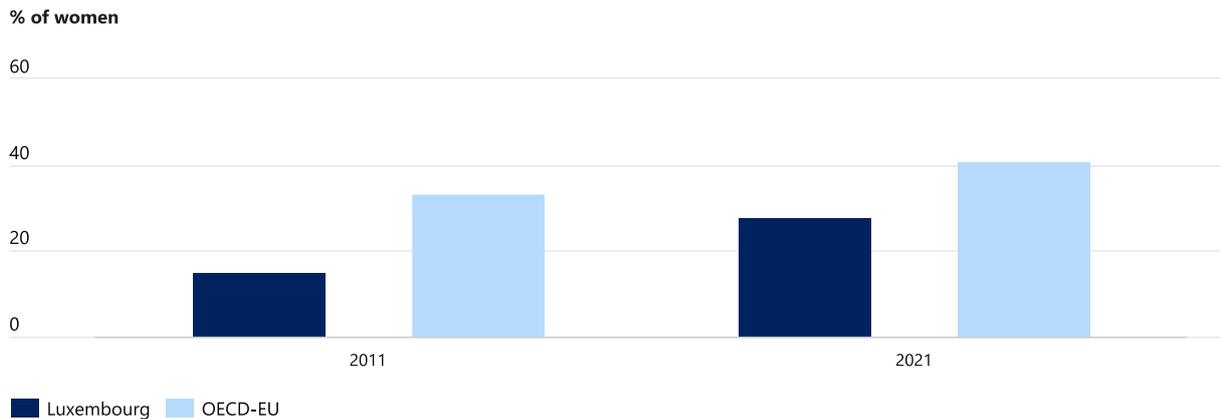


Le poids de l'emploi public varie grandement d'un pays de l'OCDE à l'autre, dans une fourchette comprise entre environ 10 % et un peu plus de 30 %.

En 2021, l'emploi public au Luxembourg représentait 14.5 % de l'emploi total, soit moins que la moyenne de l'OCDE de 18.6 %.

En matière de parité, le Luxembourg se situe en dessous de la moyenne OCDE-UE aux postes de direction dans l'administration nationale (28.1 % contre 40.8 %). Le Luxembourg n'a pas atteint la parité femmes-hommes aux postes ministériels, même si son score dépasse légèrement la moyenne de l'OCDE (38 % contre 36 %).

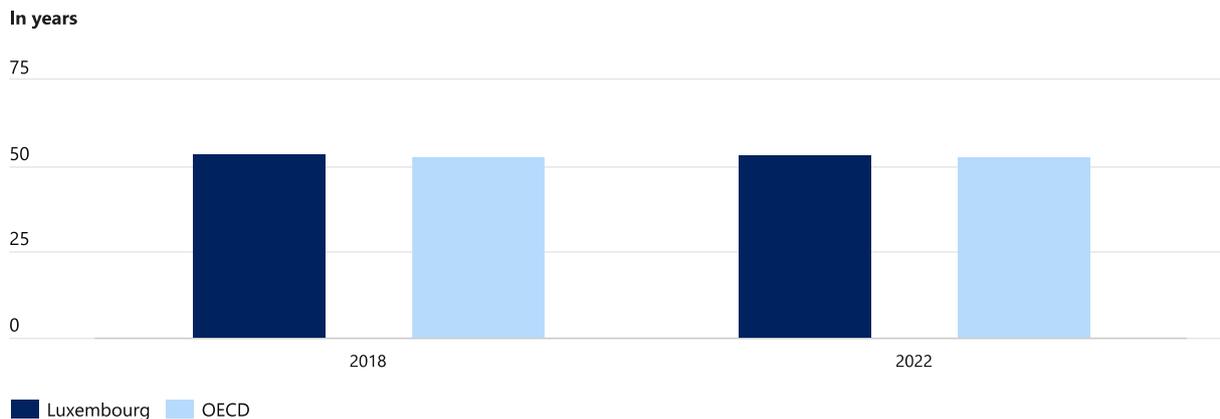
Graphique 11. Égalité des genres dans les fonctions d'encadrement supérieur de l'administration nationale, 2021



Les jeunes des pays de l'OCDE sont sous-représentés dans la vie publique et politique, ce qui signifie que leur voix et leurs intérêts risquent de ne pas être suffisamment pris en compte dans l'élaboration des politiques.

L'âge moyen des ministres au Luxembourg est de 54 ans, soit un an de plus que la moyenne de l'OCDE (53 ans).

Graphique 12. Âge moyen des membres du gouvernement, 2018 et 2022



À propos de cette publication

Le *Panorama des administrations publiques* fournit des données fiables et comparables à l'échelle internationale sur la manière dont les administrations publiques fonctionnent et s'acquittent de leur mission dans les pays membres de l'OCDE, les pays en voie d'adhésion et d'autres grandes économies. Les fiches pays mettent en relief les indicateurs clés par rapport à la moyenne OCDE. Les informations qu'elles contiennent proviennent du nouveau portail de données du *Panorama*, qui permet de comparer plus facilement et de façon plus interactive les pays entre eux et avec la moyenne OCDE. Les fiches pays fournissent, non pas un bilan détaillé de la situation en matière de gouvernance publique, mais un aperçu des principaux indicateurs étudiés dans les trois sections de la publication : a) confiance et satisfaction à l'égard des services publics ; b) obtenir des résultats grâce à de bonnes pratiques de gouvernance et c) les ressources des institutions publiques : origine et gestion.

Notes concernant les graphiques

Satisfaction à l'égard des services publics : pour ce qui est du système judiciaire et des tribunaux, les données correspondent à la part des personnes qui déclarent avoir confiance dans l'institution. Les données relatives aux services administratifs proviennent de l'Enquête sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques que l'OCDE a conduite en 2021. Les données sur la satisfaction envers les systèmes d'éducation et de santé et celles sur la confiance dans le pouvoir judiciaire sont tirées du Gallup World Poll.

Les données sur les finances publiques et l'économie sont tirées du Système de comptabilité nationale (SCN) et ont été extraites le 5 mai 2023.

Conformément au cadre du SCN, on calcule le solde budgétaire des administrations publiques, également présenté comme leur capacité (+) ou leur besoin (-) de financement, en soustrayant les dépenses totales des administrations publiques de leurs recettes totales.

Il est rendu compte de la dette brute des administrations publiques suivant la définition du SCN, laquelle diffère de celle employée dans le Traité de Maastricht. Ainsi, la dette désigne l'ensemble des éléments de passif exigeant un ou des paiements d'intérêts ou d'un principal par le débiteur au créancier à une ou plusieurs dates dans le futur. Tous les instruments de dette constituent des éléments de passif, mais certains de ces éléments, tels que les participations et les produits dérivés financiers, ne sont pas des instruments de dette.

L'emploi public désigne l'emploi du secteur des administrations publiques tel que défini dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Les données sur l'emploi dans le secteur des administrations publiques ont été extraites le 17 avril 2023.

Dans les cas de la Corée, des États-Unis, de l'Islande, du Japon, du Mexique et de la Türkiye, les données relatives à l'emploi dans le secteur des administrations publiques proviennent du portail de données statistiques de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ILOSTAT.

Les données indiquées se rapportent à la part des femmes qui dirigeaient un ministère au 1^{er} janvier 2023 (dont sont exclus les ministres sans portefeuille).

Les données relatives à l'âge des ministres décrivent la situation au 20 décembre 2022.

La moyenne OCDE est une moyenne non pondérée, sauf dans le cas des indicateurs des finances publiques.

Pour en savoir plus, voir :

<https://www.oecd.org/fr/gov/panorama-des-administrations-publiques.htm>